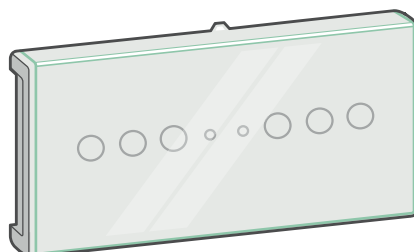


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65



SOMMAIRE

Page

1. DESCRIPTION	2
Livraison	
Côtes d'encombrement	
Caractéristiques techniques	
Matériaux	
Pouvoir calorifique	
2. INSTALLATION	3
Garantie de l'IP	
Installation neuve	
Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement	
Installation en ras de plafond	
Remplacement d'un bloc existant (0 608 65G - 0 625 65) par un bloc 0 626 65 sur la patère existante	
Mise sous tension/état de veille	
Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité	
3. FONCTIONNEMENT	3
Mode sati	
Mode adressable	
4. RACCORDEMENT	4
4.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes	
4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI	
4.3 Raccordement pour une installation adressable	
5. UTILISATION	7
5.1 Mise sous tension / état de veille	
5.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité	
5.3 Mise au repos par la télécommande réf. 0 039 00/01	
5.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)	
5.5 Résultat des contrôles automatiques	
5.6 Arrêt d'un test en cours	
5.7 Cas particuliers	
6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 0 626 10.....	7
6.1 Programmation de l'adresse sur le BAES	
6.2 Tester une adresse précise	
6.3 Tester si le BAES est adressé	
6.4 Effacer l'adresse d'un bloc	
7. DONNÉES PHOTOMÉTRIQUES	9
7.1 Répartition des intensités lumineuses en Cd / 1000 lm	
7.2 Courbe Isolux en plafonnier	
8. MAINTENANCE	10
8.1 Maintenance périodique	
8.2 Pièces de rechange	
8.3 Remplacement des accumulateurs	
9. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT	10
10. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	11
10.1 Grilles	
10.2 Accessoires d'encastrement réf. 0 626 97	

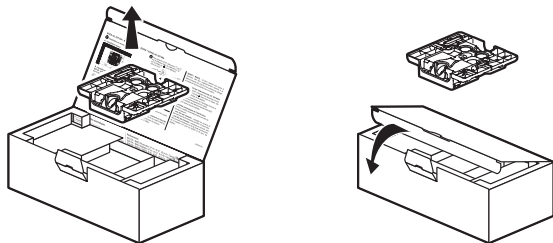
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

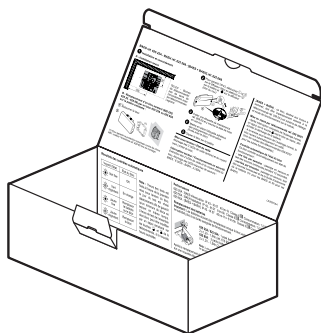
1. DESCRIPTION

BAES d'ambiance IP 43 - IK 07
400 lm - 1h
Classe II : 
Consommation : 0,95 W ; 1,5 VA

Livraison

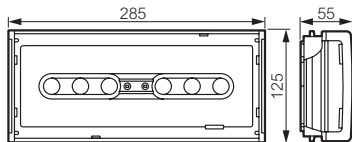


Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.



Notice imprimée à l'intérieur de la boîte

Côtes d'encombrement

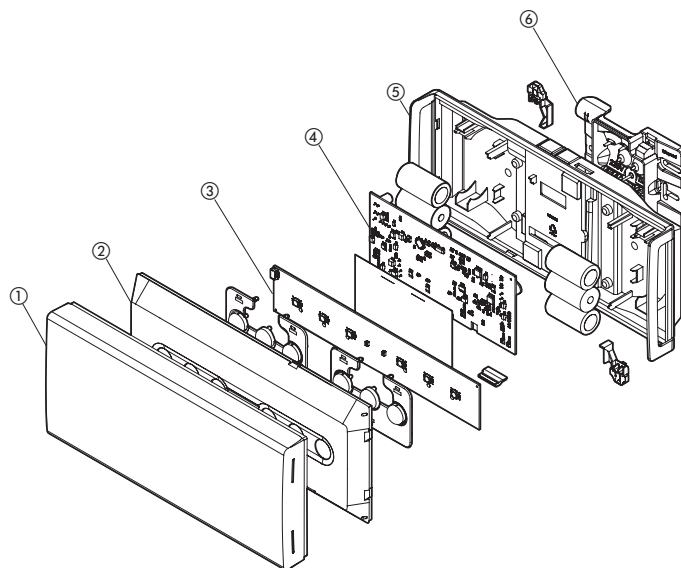


Poids du produit conditionné : 0,91 kg
Volume : 2,5 dm³

Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en ambiance dans les ERP et ERT.
Flux assigné à 1 heure : 400 lumens
Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).
Conforme aux normes : NF C 71-801 et EN 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413 + UTE C 71-806
Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.
Classe II : 
Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.
Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.
Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz
Équipé de bornes à raccordement automatique à forte capacité (2 x 2,5 mm²)

Matériaux



Enveloppe plastique Classe II : 

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Réflecteur : polypropylène blanc auto-extinguibilité 650 °C 30 s.
- ③ Optique LED : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 650 °C 30 s.
- ④ Carte électronique
- ⑤ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑥ Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 14 MJ. Charge calorifique : 17 MJ

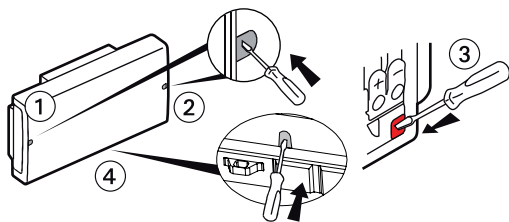
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

2. INSTALLATION

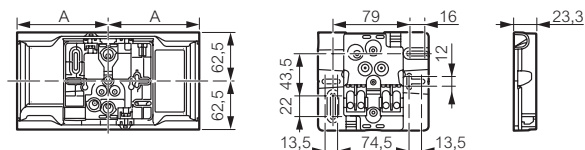
Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 43, déboucher ① et ② sur le diffuseur (bloc au plafond) ou ③ sur la patère et ④ sur le diffuseur (bloc au mur)



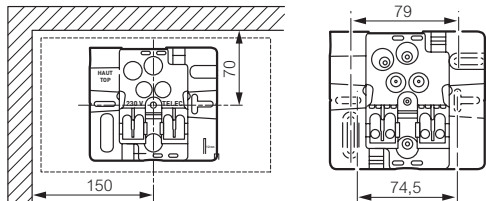
Installation neuve

Dimensions de la patère

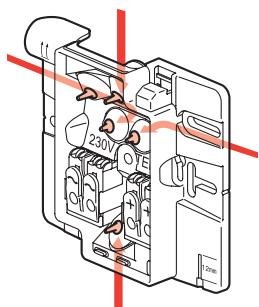


TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec les télécommandes Legrand
Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm².

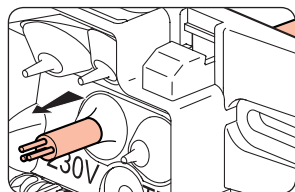
Fixation de la patère



Entrée de câbles

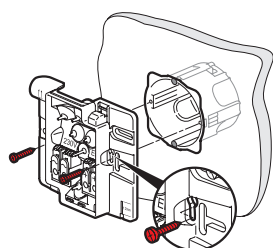


① Arracher l'opercule

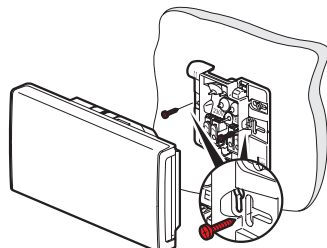


② Passer le câble dans l'embout

Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement

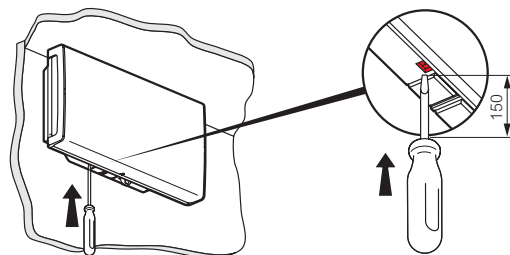


① Fixation avec 2 vis dans boîte d'encastrement



② Fixation avec 2 vis supplémentaires dans le mur

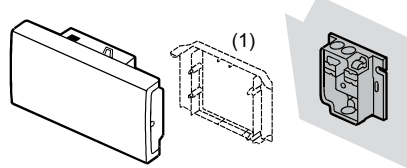
Installation en ras de plafond



Déverrouillage possible par tournevis de longueur minimum 15 cm

Remplacement d'un bloc existant (0 608 65G - 0 625 65) par un bloc 0 626 65 sur la patère existante :

Retourner le bloc



(1) Pour garantir la protection maximale contre les chocs IK 07, insérer l'entretoise réf. 0 626 81 lors du montage.

Coller une étiquette de maintenance réf. 0 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1)

Mise sous tension/état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (couleur ambre) et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc. Allumage des 6 LEDs blanches de secours.

3. FONCTIONNEMENT

Ce BAES SATI adressable embarque deux modes de fonctionnement qui sont le mode SATI et le mode adressable.

Mode SATI

Ce BAES est configuré en usine en mode SATI, il peut alors être exploité dans ce mode, sans aucune intervention sur celui-ci.

Mode adressable

Ce BAES peut aussi être exploité sur un système adressable, pour cela il doit être adressé à l'aide de l'outil de configuration infra rouge réf. 0 626 10 suivant la procédure décrite dans le chapitre 6.

Il devient alors possible de le contrôler à distance à l'aide de la centrale de gestion réf. 0 626 00 (pour plus de précision, se reporter au manuel de mise en oeuvre des BAES adressables fourni avec la réf. 0 626 00).

Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

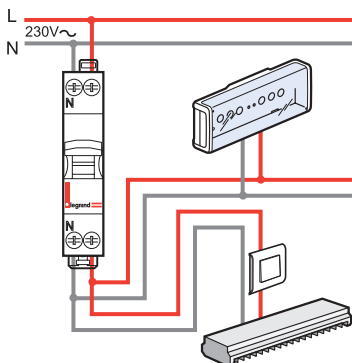
Référence(s) : 0 626 65

4. RACCORDEMENT

4.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



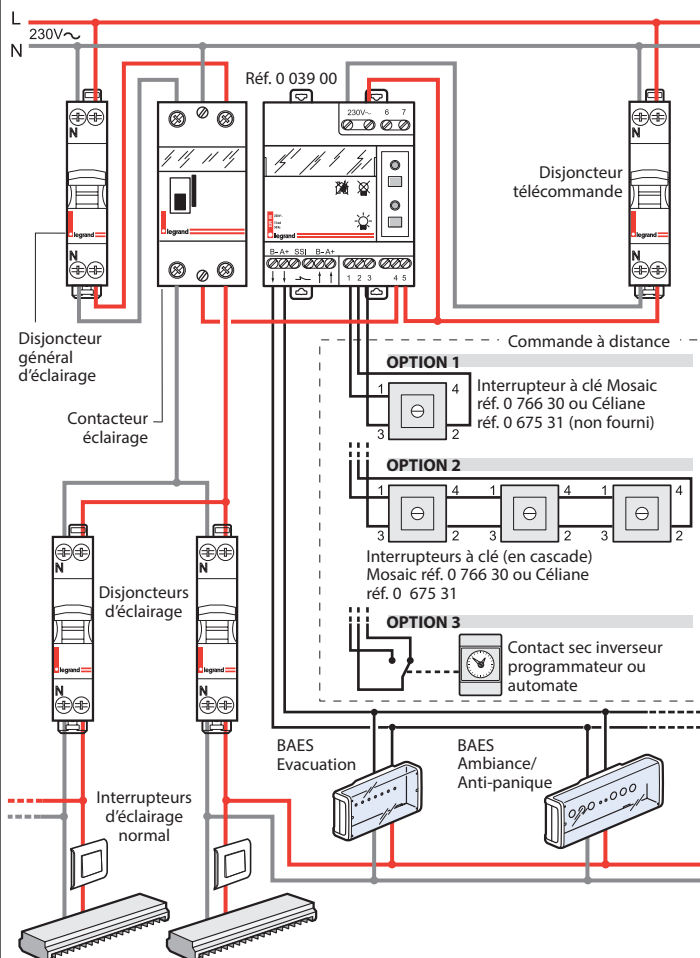
La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux même règle que les luminaires (câblage normal).

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande Legrand réf. 0 039 00 ou 0 039 01 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

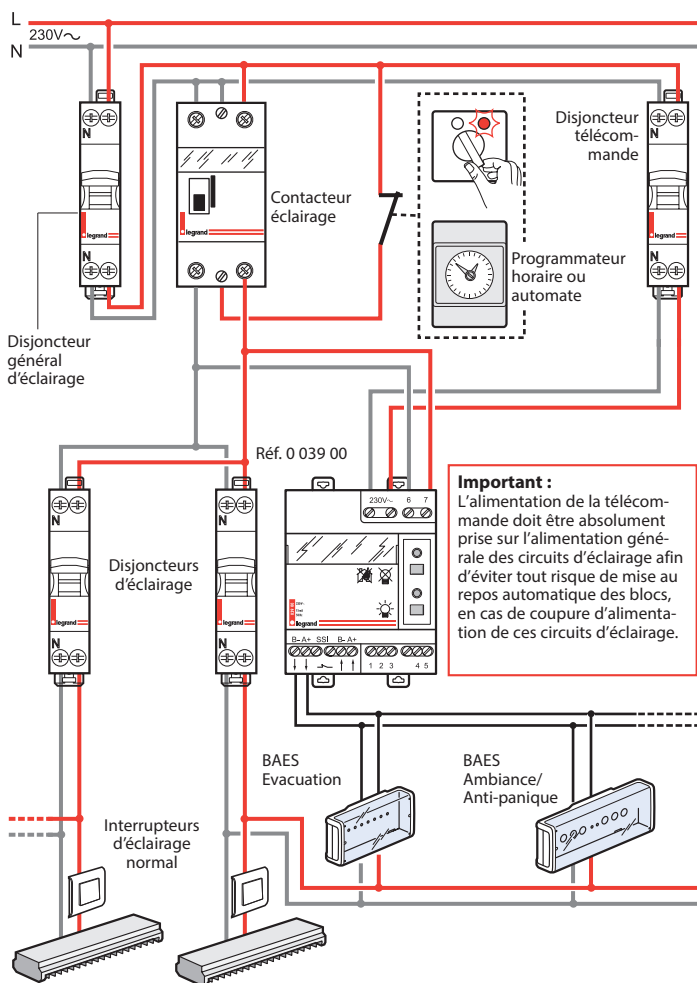
4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI

Télécommande de mise au repos

Coupage de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 0 766 30 non fourni) ou par automatisme



Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage



Important :
L'alimentation de la télécommande doit être absolument prise sur l'alimentation générale des circuits d'éclairage afin d'éviter tout risque de mise au repos automatique des blocs, en cas de coupure d'alimentation de ces circuits d'éclairage.

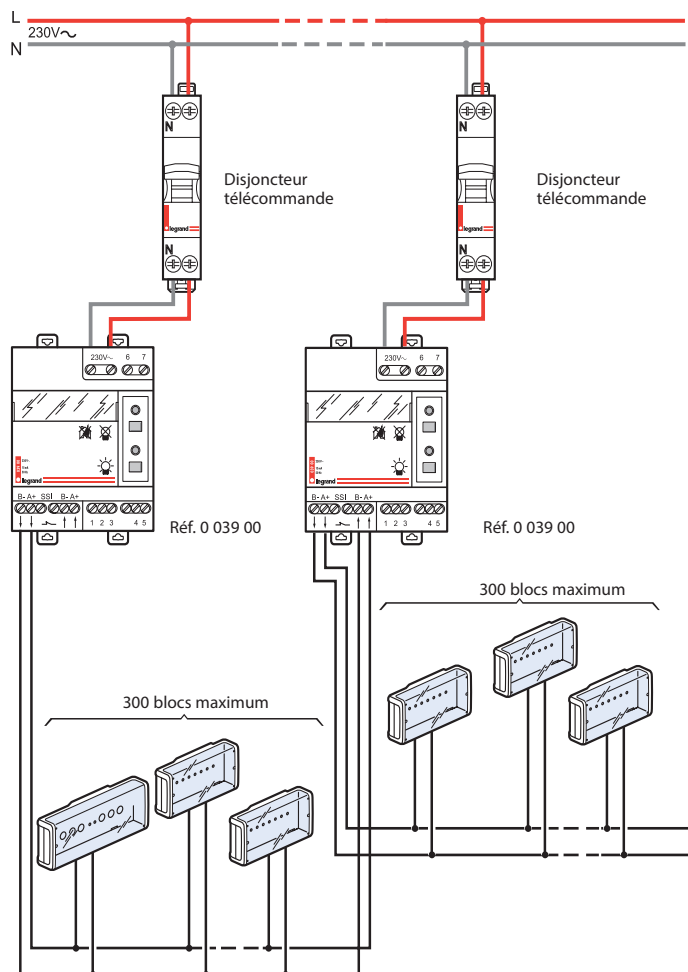
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

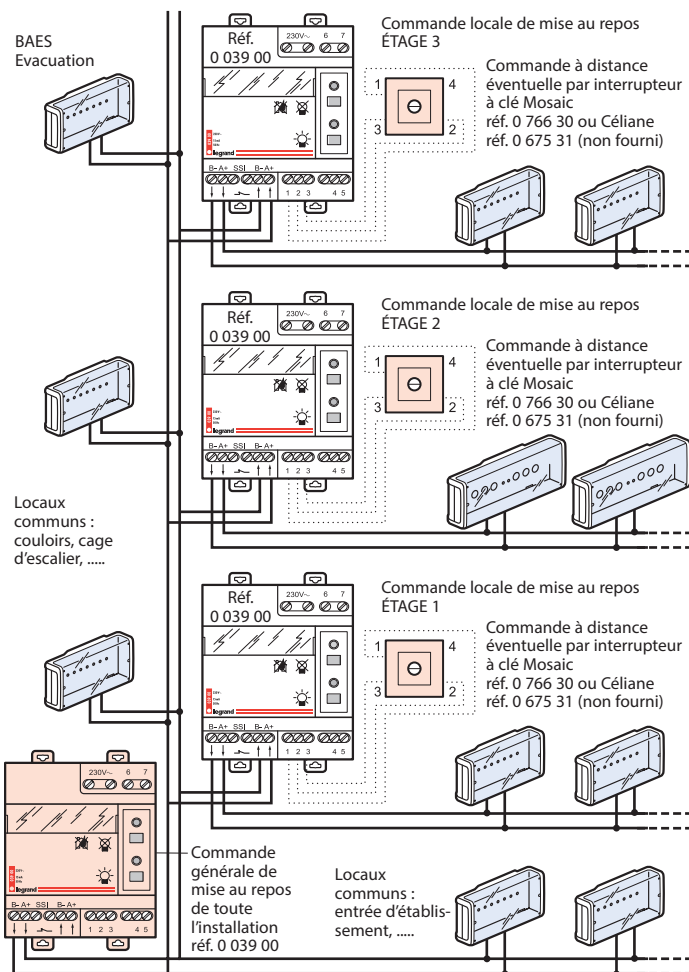
4. RACCORDEMENT (SUITE)

4.2 Raccordement pour une installation en mode SATI

Extension d'installation au-delà de 300 blocs autonomes d'éclairage de sécurité



Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation



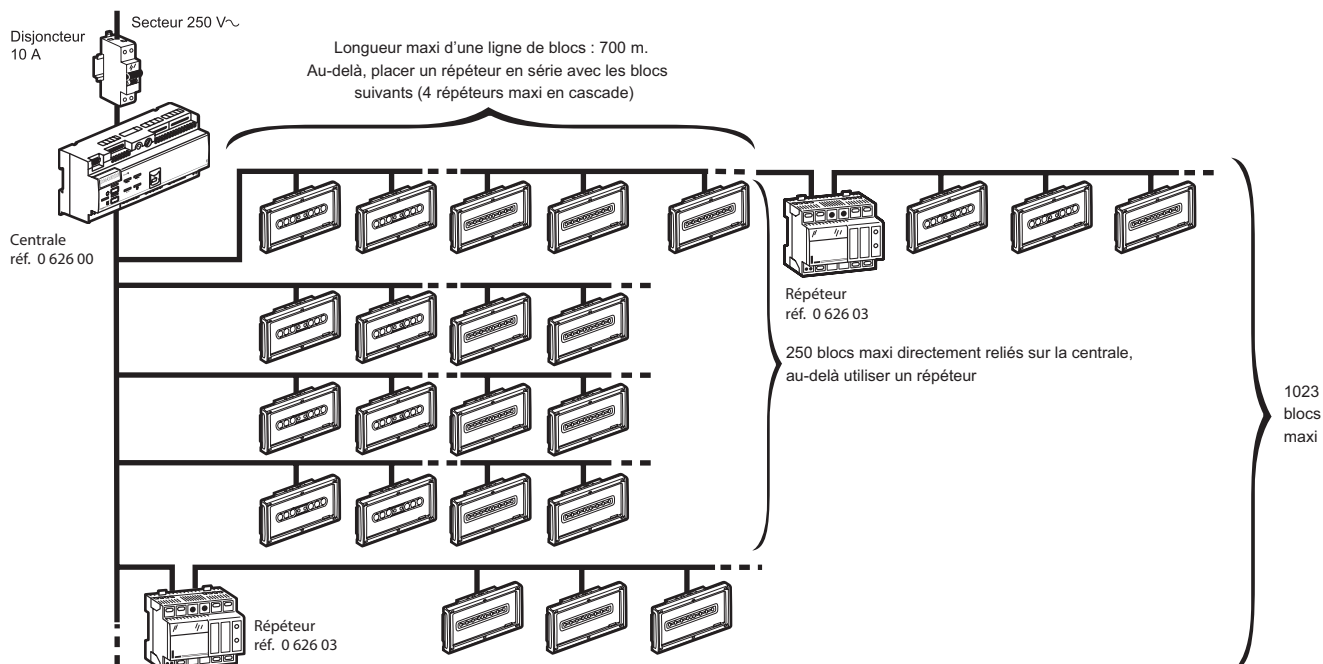
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

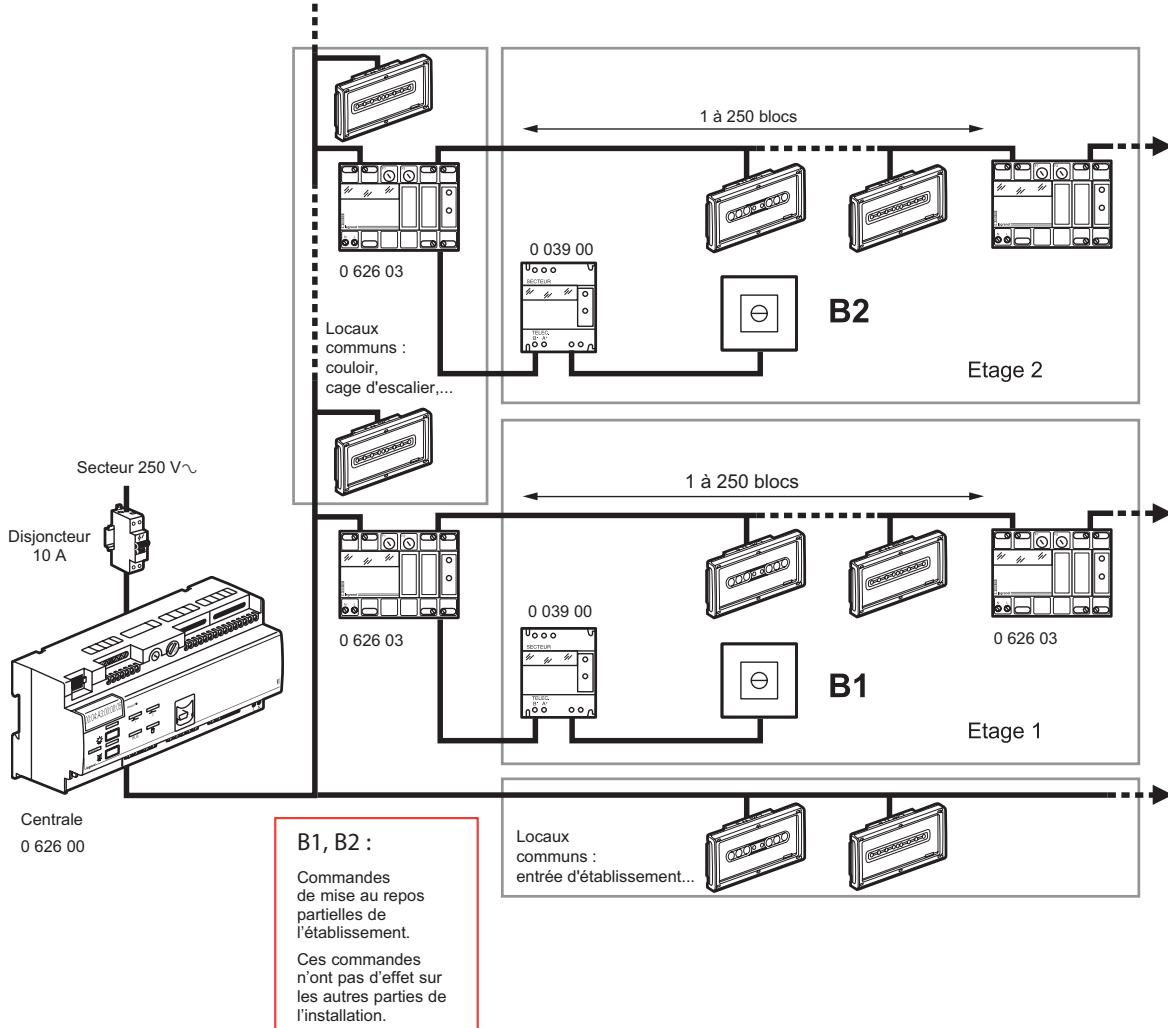
4. RACCORDEMENT (SUITE)

4.3 Raccordement pour une installation adressable

Installation avec mise au repos générale



Installation avec mise au repos partielle

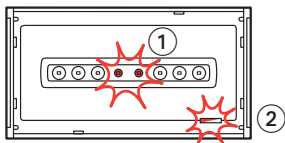


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

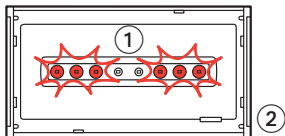
5. UTILISATION

5.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

5.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Extinction du témoin de veille à LEDs ① et de la LED verte ②. Allumage du tube 8 W de sécurité ③.

5.3 Mise au repos par la télécommande réf. 0 039 00/01

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

5.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours pendant une heure et test d'autonomie de la batterie. Test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

5.5 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Bloc OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	(fixe ou clignotante)		
Jaune		(fixe)	(clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps. L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches et de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

5.6 Arrêt d'un test en cours

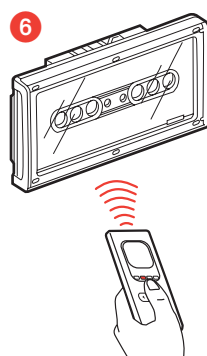
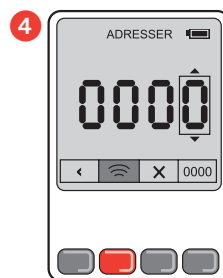
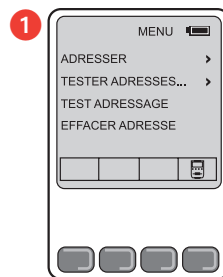
Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 0 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

5.7 Cas particuliers

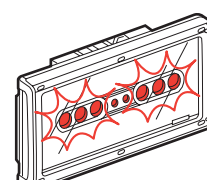
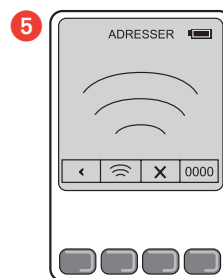
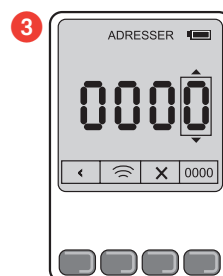
Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 0 626 10

6.1 Programmation de l'adresse sur le BAES



Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.



Le BAES a bien enregistré l'adresse, alors il allume ses LEDs de secours pendant 2 secondes.

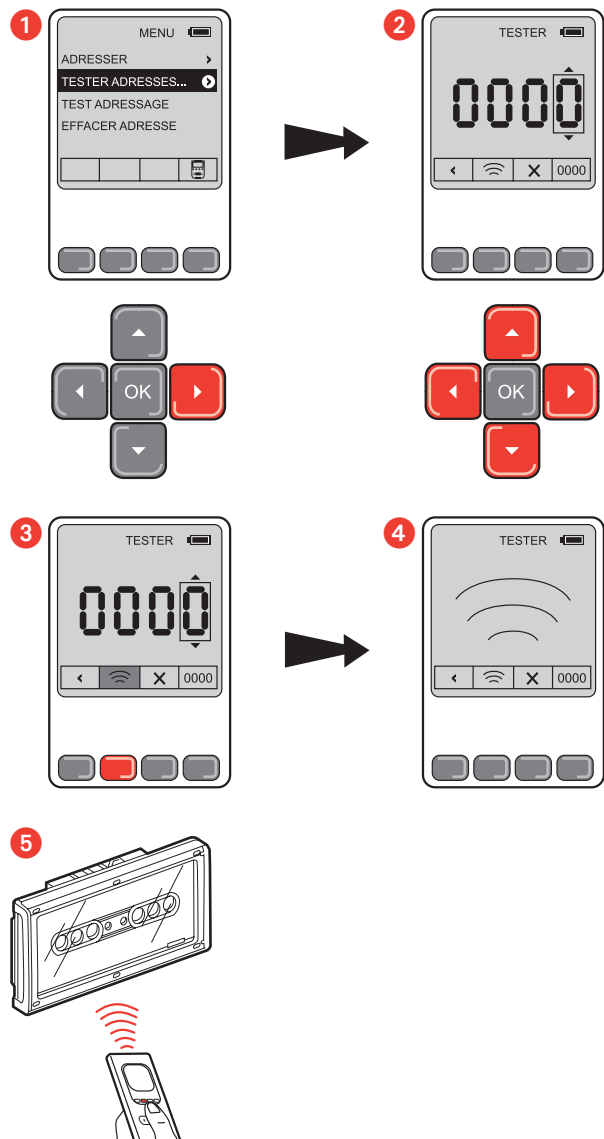
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

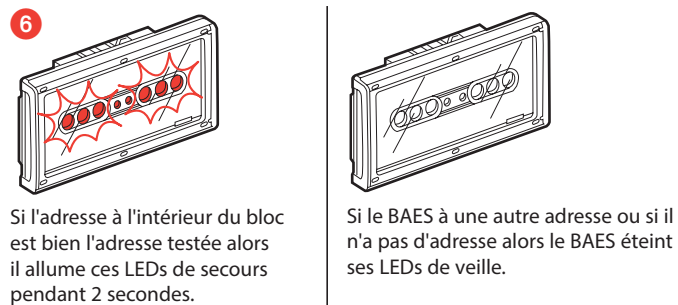
6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 0 626 10 (suite)

6.2 Tester une adresse précise

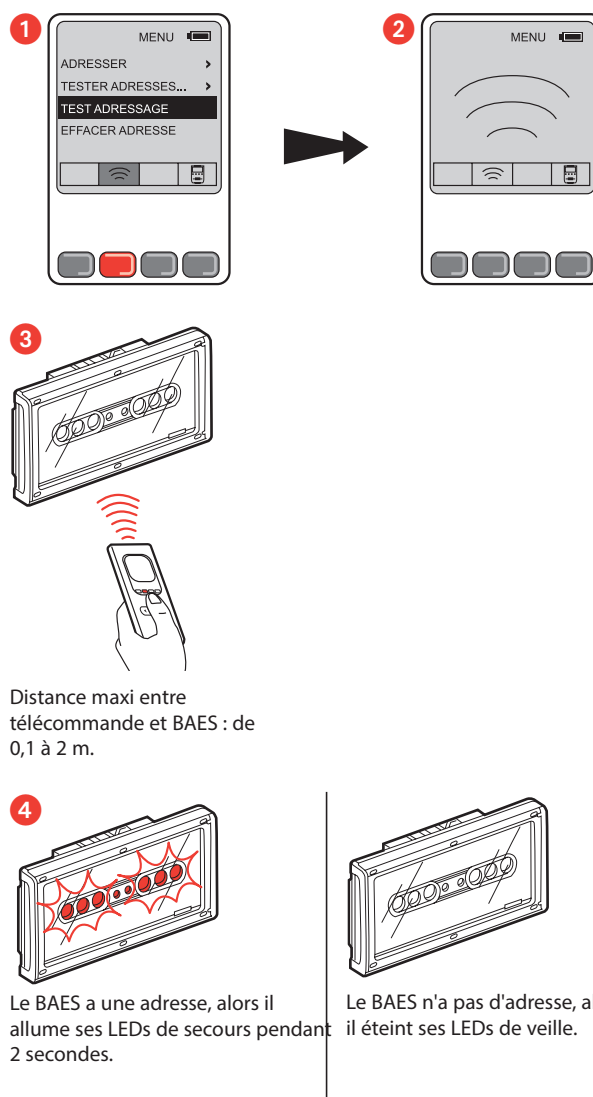
Par exemple l'adresse 0000



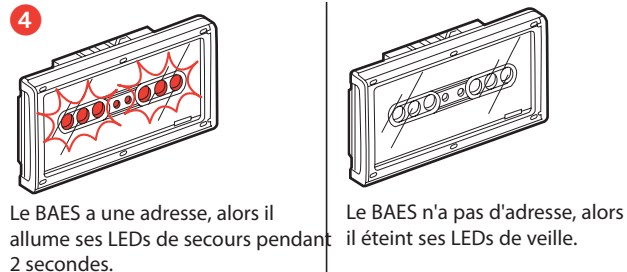
Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.



6.3 Tester si le BAES est adressé



Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.

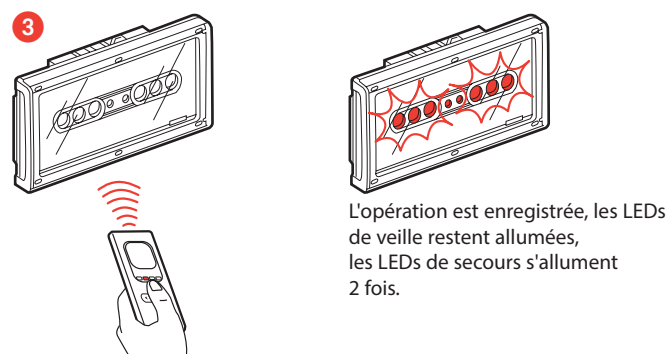
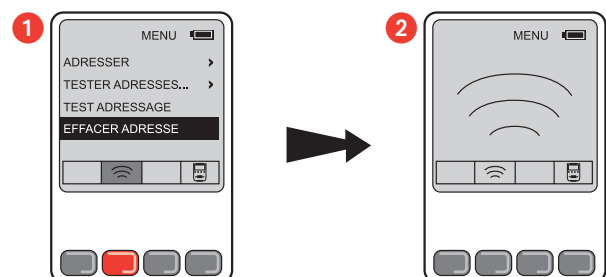


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

6. ADRESSAGE D'UN BAES AVEC L'OUTIL DE CONFIGURATION réf. 0 626 10 (suite)

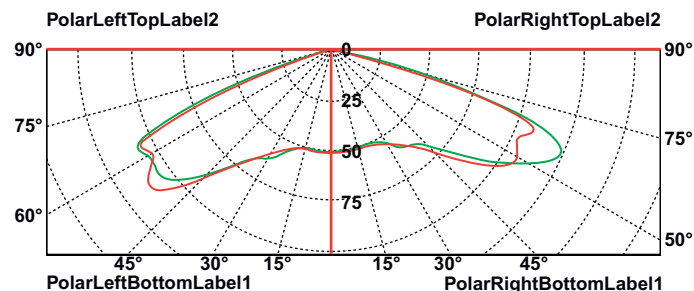
6.4 Effacer l'adresse d'un bloc



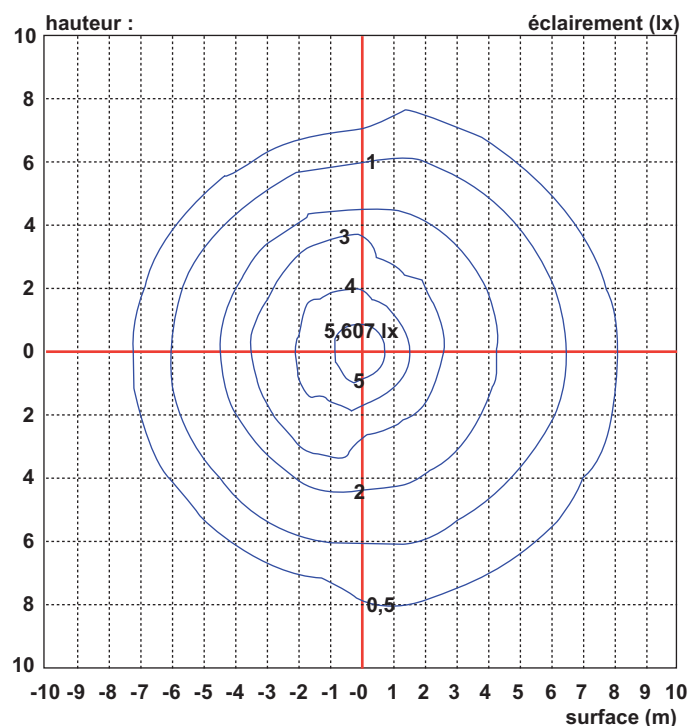
Distance maxi entre télécommande et BAES : de 0,1 à 2 m.

7. DONNÉES PHOTOMÉTRIQUES

7.1 Répartition des intensités lumineuses en Cd / 1000 lm



7.2 Courbe Isolux en plafonnier



Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

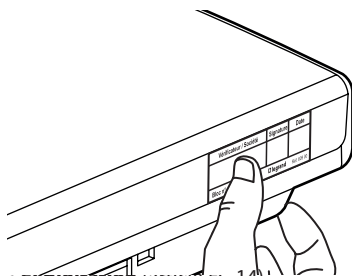
Référence(s) : 0 626 65

8. MAINTENANCE

8.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.). Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.
L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.
L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.
Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	Legrand	Réf. 609 00



Cette étiquette de maintenance (réf. 0 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• Exploitation (article EL 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.
L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension. L'utilisation d'une télécommande réf. 0 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

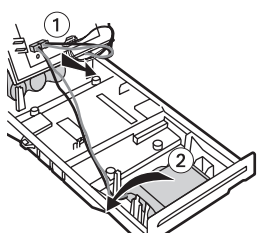
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

8.2 Pièces de rechange

• Accumulateurs réf. 0 610 96

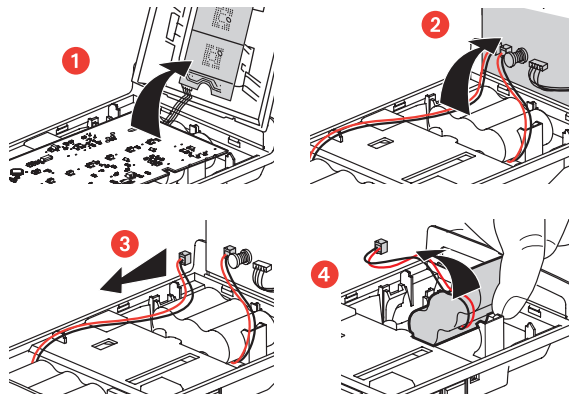


GPCS
2 x 3 x 1,2 V
2,2 Ah
HRMT 23/43
Ni - MH

8.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Attention : le produit doit être éteint avant le démontage.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés.
Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

8.4 Changement du tube

Tube réf. 0 609 41

Tube TL 8 W > 430 lm.

9. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71 801 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'ambiance en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

UTE C 71 806 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries Ni-MH dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

Influences électromagnétiques : CEM

Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)
- EN 61000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- IEC 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance SATI adressable à LED ECO2

Référence(s) : 0 626 65

9. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT (suite)

Immunité

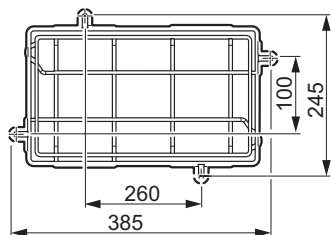
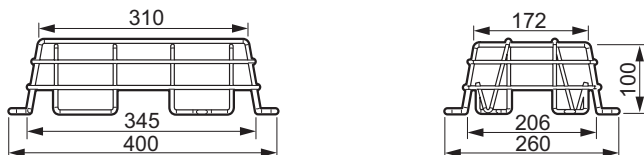
- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact
IEC 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 8 kV dans l'air
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
IEC 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
IEC 1000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
IEC 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
IEC 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
IEC 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A

10. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

10.1 Grilles

• Grille de protection standard réf. 0 626 93 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules
Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



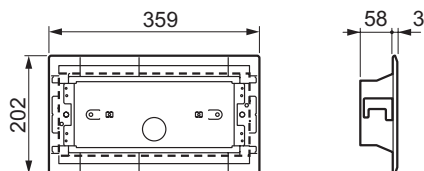
• Kit antivandale réf. 0 625 99

Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 0 919 45 (non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie.
Pour grilles réf. 0 626 90/91/93.

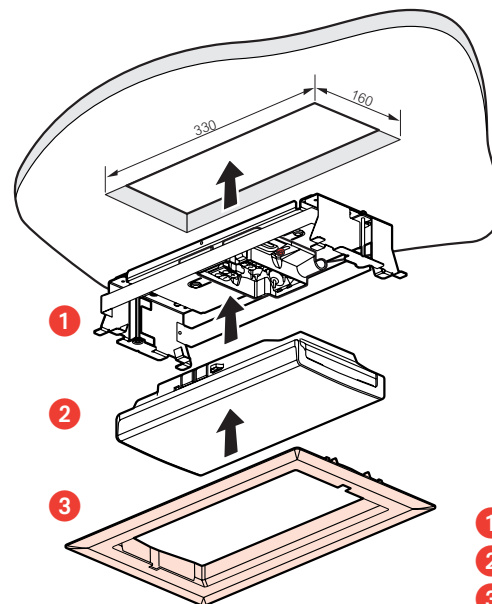
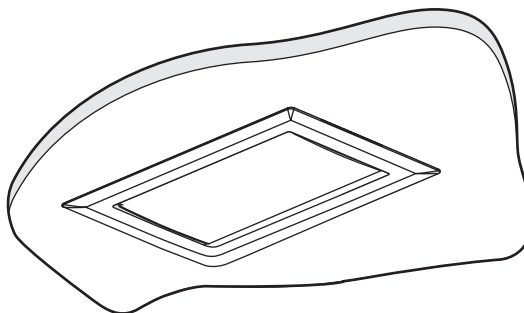
10.2 Accessoires d'encastrement réf. 0 626 97

Pour fixation des blocs dans les faux plafond :

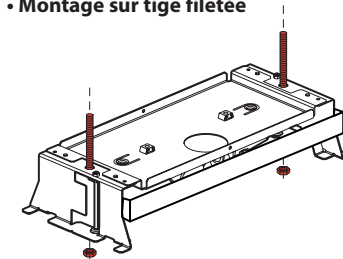
- Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placoplâtre, bois...
- Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrer dans plafond suspendu.
- Permet les opérations de maintenance en position "encastrée".
- Fixation dans mur ou plafond (placoplâtre) ou bois.



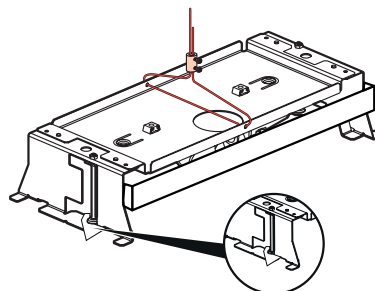
10.2 Accessoires d'encastrement réf. 0 626 97 (suite)



• Montage sur tige filetée



• Montage avec griffes et câble de sécurité



Important : Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a accident (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas de supports fiables pour les BAES).